

# Compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 29 mai, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le lundi 22 mai 2017, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames Brigitte AVOSCAN, Isabelle LORIZ, Martine POTHIN ; Messieurs Olivier ANSELME, Charles BOUCHARD, Vincent BRUN, Jean-Louis GAGNEUX, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND, Bruno LEBLANC, Yves SELIGOUR.

**Etaient excusés :** Mme Frédérique LIGER ; MM Frédéric LOZANO, Pascal VASSEUX, Chung Tong WONG.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **M. Olivier ANSELME** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h36 et après validation, à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 27 avril 2017, donne lecture de l'ordre du jour.

## 1. Commissions communales – Point sur les dossiers en cours

<b>Scolaire</b> (Isabelle LORIZ)	<u>Rythmes scolaires pour la rentrée 2017</u> - A la rentrée, on garde les TAP : 15h30 – 16h15 tous les jours sauf le mercredi. A voir l'actualité... Si le choix sera laissé aux communes pour la reconduction du dispositif.  - M. le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de signer une motion de censure. <b>Le CM autorise M. le Maire à participer à l'élaboration et signer une motion demandant au ministre le retrait de ce dispositif inadapté et pénalisant en terme de coût (environ 10 000 € par an).</b>  - Remplacement de Mme Besset Yolande suite à départ à la retraite. Isabelle LORIZ doit encore rencontrer 2 candidates (48 candidatures). Les candidatures ont été vues avec la directrice. Critères requis : être titulaire du CAP petite enfance et du diplôme d'ATSEM.  - Le nouveau directeur de l'école sera en nos murs le 7 juin.
<b>Travaux/Voirie</b> (Jean-Michel JOSSERAND et Charles BOUCHARD)	- Travaux sur les volets roulants de l'école. Remplacement. - Intervention de l'électricien à l'école. - Elagage de 7 Km de routes goudronnées réalisé par une entreprise de sous-traitance (pas les chemins ruraux).
<b>Urbanisme</b> (Jean-Louis GAGNEUX)	- 1 DP clôture refusée : mur trop haut (hauteur requise: maxi 1.40 m) - 1 DP clôture qui manque d'informations : matériaux, retrait... - 1 PC chemin des Combes sur une division - 1 PC transformation ancienne ferme BESSET : 2 parties => - 3 logements - Places de stationnement + 1 annexe (1 étage) – retrait prévu (route départementale).

<p align="center"><b>Sécurité</b></p>	<p>Obligation mise à niveau de l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite - Planning pour la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité des bâtiments :</p> <p>M. le Maire rappelle que depuis le 27 septembre 2015, tout établissement recevant du public (ERP) non conforme à la réglementation doit être intégré dans un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).</p> <p>L'Ad'AP constitue un cadre juridique qui doit s'accompagner d'un calendrier précis pour la réalisation des travaux et/ou d'aménagements nécessaires à la mise en accessibilité du local ou de l'installation et d'un engagement financier (trois ans en général, sauf dans le cas de patrimoines complexes -six à neuf ans).</p> <p>Nous avons obtenu une dérogation en septembre 2015 pour impossibilité financière du fait que les deux indicateurs retenus par l'administration étaient au rouge. Report de 3 ans pour déposer le planning.</p> <p>Nous devons repartir de l'audit en notre possession et mettre une date et un coût estimé en face de chaque non-conformité (ou la mention de nouveaux bâtiments lancés, par exemple).</p> <p>⇒ Etat chiffré de ce que l'on peut déjà faire, ce qu'il faudrait faire. Equipe : Vincent, Bruno, Olivier, Charles.</p>
<p align="center"><b>Animation du village</b> (Jean-Louis GAGNEUX)</p>	<p>Bruno LEBLANC dit que le nombre de forains qui viennent faire le marché du village a considérablement baissé, et demande si le marché va perdurer.</p> <p>Jean-Louis GAGNEUX répond qu'une partie des forains souhaite encore venir le 2<sup>ème</sup> dimanche.</p>
<p align="center"><b>Cimetière</b> (Isabelle LORIZ, Brigitte AVOSCAN, Charles BOUCHARD, Bruno LEBLANC)</p>	<p><u>Nouvelle tarification des concessions cimetière</u></p> <p>Isabelle LORIZ rappelle les tarifs actuels : 2 m<sup>2</sup> pour 15 ans = 100 € / Pour 30 ans = 200 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Propose de nouveaux tarifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2 m<sup>2</sup> pour 15 ans = 200 € / pour 30 ans = 400 €</b></li> <li>▪ 4 m<sup>2</sup> pour 15 ans = 400 € / pour 30 ans = 800 €</li> </ul> </li> <li>▪ Demande la suppression des 50 ans ;</li> <li>▪ Rappelle que la fixation des tarifs doit être revalorisée chaque année ;</li> <li>▪ Gratuité à perpétuité pour les enfants.</li> </ul> <p><b>Le CM accepte à l'unanimité la nouvelle tarification des concessions cimetière.</b></p> <p>Le règlement est toujours en cours de réalisation.</p>

## 2- Intercommunalité – Mise en conformité des statuts de la 3CM

Marc GRIMAND informe l'assemblée que la 3CM a l'obligation de mettre en conformité ses statuts avec les dispositions de la Loi NOTRe. A défaut, au 30 juin 2017, l'article 68 de la loi prévoit que le Préfet sera dans l'obligation de modifier autoritairement les statuts de la communauté de communes afin de la doter de l'intégralité des compétences légales obligatoires et optionnelles des communautés de commune. Compétences rivières et torrents.

En conséquence, une délibération doit être prise.

Après présentation du dossier,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la 3CM, tels que présentés.**

### 3- Intercommunalité – Convention de mise en commun des personnels de police municipale

M. le Maire présente la convention qui fixe les modalités de mise en commun horizontale des personnels de police municipale des communes de BALAN, BELIGNEUX, DAGNEUX, LA BOISSE, entre elles, d'une part, et avec les communes de BRESSOLLES, PIZAY et SAINTE-CROIX – qui ne comptent pas dans leurs effectifs communaux de tels personnels – d'autre part.

Cette mise en commun vise à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action publique de sécurité sur les communes membres de la Communauté de Communes en veillant à renforcer la collaboration des personnels de police municipale entre eux et assurer le principe d'égalité de traitement des citoyens au regard du droit à la sécurité à l'échelle intercommunale.

*Dans notre village, cela concerne les manifestations telles que les Contes en côtère et la vogue.*

Il y a nécessité que le Conseil Municipal prenne une délibération qui approuverait la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes de la communauté de communes de la Côtère à Montluel et d'autoriser le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, un adjoint au maire ayant délégation dans le domaine concerné, à signer la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes membres de la communauté de communes de la Côtère à Montluel.

La proposition de délibération est présentée en séance.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes et de la 3CM.**

### 4- Finances – Suppression du budget CCAS de PIZAY

Présentation du dossier par M. Marc GRIMAND.

Monsieur le Trésorier propose une mesure de simplification en supprimant ce budget annexe.

Cette simplification est ouverte par la loi Notre pour les communes de –de 1 500 habitants.

Les attributions du CCAS peuvent continuer à être exercées grâce à une Commission et le support financier devient le Budget Principal.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2016 du CCAS de PIZAY (5 à 6 mandats et 5 à 6 titres) illustre qu'un gain de temps consisterait à la suppression de ce budget : plus de vote de budget, plus de versement de subvention du BP (mandats et titres supprimés), plus de compte administratif. Une délibération doit être prise.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du budget CCAS.**

### 5- Informations diverses (RDV et événements)

- Inauguration de la filière éco-mobilier, qui aura lieu le vendredi 19 mai à 11h45.  
La mise en œuvre de cette nouvelle filière financée par l'éco-participation sur les meubles neufs va permettre à la 3CM d'améliorer ses performances de recyclage grâce à la valorisation du mobilier domestique et de bénéficier d'un soutien financier proportionnel aux tonnages de meubles qui seront collectés.
- 3CM – Projet de territoire (PPI)
  - Présentation par le M. le Président de la 3CM du « planning du projet » aux conseillers municipaux, séance qui aura lieu le jeudi 29 juin 2017 à 19h30, en début de séance du Conseil Municipal.
  - Réunion publique : pour l'instant une seule date arrêtée, le mardi 11 juillet 2017 à 19 h à la salle polyvalente de BALAN.
- 3CM – Procédure d'astreinte assainissement – Que faire en cas de problème chez soi ?  
Compétence communautaire depuis le 04 avril 2016.  
⇒ *Information à distribuer dans les boîtes aux lettres, et mise en ligne sur le site.*

- Installation d'une borne de recharge de véhicules électrique sise au Collège Emile Cizain à Montluel.
- Préparation des élections législatives des 11 et 18 juin 2017.  
Le planning du bureau de vote sera envoyé aux élus.
- Comité de Jumelage de Montluel et des communes environnantes  
Inauguration le samedi 10 juin d'un nouveau type de rencontre pour les adhérents du Comité de Jumelage – « Goûter champêtre Franco-allemand ».  
En septembre, 40<sup>ème</sup> anniversaire atelier cuisine – allumage du four chez M. FOURMY.
- Appel à des bénévoles pour la soirée des feux de la Saint-Jean, le Samedi 24 juin 2017, organisé par le Comité des Fêtes.
- Installation d'une calèche par l'association Terre Fleurie (croisement RD22 et rue du Mas Péguet).  
M. le Maire remercie très chaleureusement l'équipe pour ce magnifique travail.
- Proposition d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ain pour la gestion des archives communales.  
Etat des lieux et proposition.  
M. le Maire demande l'autorisation de demande de subvention (50% HT par rapport au devis de 5625 € HT).  
**Le CM, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander une subvention pour les archives communales.**
- Contes en Côtière : mise en sécurité du site, besoin de présence pendant la représentation.  
Mercredi 31 mai à 14 h, réunion sur place avec la gendarmerie et les pompiers.  
Représentation : Mardi 06 juin à 19 h 30.
- Prêt gracieux de la Salle des Fêtes – les conditions.  
M. le Maire propose la gratuité de la salle des Fêtes lors de son utilisation dans le cadre de promotions commerciales et professionnelles sur la commune.  
**Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la gratuité de la salle des fêtes dans le cadre de promotions commerciales et professionnelles.**  
Sous réserve : du respect de la note Vigipirate + la présentation d'une attestation d'assurance + le nettoyage de la salle des fêtes.
  - Le 15 juin 2017 : Journée Filaires autour du blé et du soja (une soixantaine d'agriculteurs sont attendus).
  - Promotion commerciale de "Laurence Esthéticienne", le 10 septembre 2017.
- A noter : Prochain Conseil Municipal le jeudi 29 juin 2017 à **19 h 30**

## 6- Divers

Vincent BRUN : nouvelles postures Vigipirate.

Lors d'une manifestation => Guide d'organisation.

Martine POTHIN / Jean-Louis GAGNEUX : souhaitent que le Conseil Municipal soit avancé à 19 h 30.

Bruno LEBLANC : Résiliation ADVI actée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22h36.

Prochaine réunion du CM : Jeudi 29 juin 2017 à **19h30**.